

Mastérisation des Concours pour l'Enseignement secondaire : l'épilogue Italien

Un aperçu des dérives de la réforme Darcos

C. Murolo

MCF - Centre de Mathématique Informatique Université de Provence - 1-04-09

[n'appartenant à aucun courant politique, aucun syndicat]

<http://www.cmi.univ-mrs.fr/~murolo/UF/Derives.pdf>

Le modèle de parcours pour le recrutement des professeurs du secondaire proposé par X. Darcos est très similaire au modèle en fonction en Italie **entre 1980-2000** qui conjugait Capes et Agrégation en un concours unique (de difficulté intermédiaire) à passer après 4 ou 5 ans d'études universitaires (comme dans la réforme Darcos).

Les conséquences d'un tel système ont donc déjà bien été observées en Italie depuis les années 80 et c'est donc de celles-ci dont on va parler.

Précisons d'abord que la réussite à un concours déjà en 1980 ne débouchait pas forcément sur l'attribution d'un poste d'Enseignant.

Les lauréats du concours n'obtenant pas de poste étaient alors classés dans une liste d'attente dite '*liste permanente (des profs habilités)*' déposée au Rectorat (correspondante à l'ANR : Agence Nationale de Remplacement prévue par Darcos : <http://www.rtl.fr/fiche/110777/l-agence-nationale-de-remplacement-kezako.html>), *le classement se faisant* selon un nombre de points calculés (au départ d'après la note finale du Concours et) par la suite *en tenant compte des diverses expériences d'enseignement lors de remplacements ou vacations effectuées*.

La note du concours étant fixée une fois pour toute, la seule manière d'améliorer son classement était d'effectuer des remplacements ou vacations (de 1 semaine à 9 mois) pendant que d'autres collègues n'en faisaient pas (ou pas assez) ; des raisons de refus peuvent être l'éloignement par rapport au lieu de travail, la durée trop courte proposée ...etc

Ce système a entraîné le grossissement des listes permanentes d'attente et une situation de grande précarité. En voici les dérives les plus marquantes :

La 1ère dérive naturelle a été que **la période légale de tenue des concours, initialement prévue tous les deux ans, n'a plus été respectée** ; par exemple quand j'ai obtenu mon agrégation en Italie en 1986 le concours ne se tenait pas **depuis 9 ans** (1977) le concours qui a suivi mon recrutement s'est tenu **encore 7 ans après** en 1993et ceci malgré la LOI selon laquelle les concours devaient se faire tous les DEUX ans ...

On peut alors imaginer les milliers de candidats, la "confusion" et les irrégularités administratives continues qui entouraient ces concours, **qui malgré tout étaient attendus comme des bouffées d'oxygène**

Malgré la loi, l'orientation ministérielle était la suivante :

« Si on ne veut pas créer de poste, pourquoi faire des concours ? »

"Pourquoi financer l'organisation de nouveaux concours quand il y a une longue liste d'attente de "qualifiés reçus précédemment aux concours" prêts à faire des vacations, ce qui coûte alors beaucoup moins cher que des postes stables.... ? "

La règle est alors devenue la précarité avec à chaque fois un "recrutement sous contrat pour un certain nombre d'heures" de "vacations", ceci pendant que les meilleurs étudiants restaient en attente de concours éventuels pendant des années ou alors finissaient par se diriger vers d'autres carrières.

La 2ème dérive immédiate a été la "régionalisation" du concours et des listes permanentes, due à cette énorme armée de candidats, avec toutes les irrégularités qui peuvent en découler à savoir « *népotisme et clientélisme* » : *les murs du Rectorat étaient régulièrement tapissés de recours déposés par un professeur habilité contre un autre, ce dernier ayant été appelé pour un remplacement alors qu'il possédait moins de points.*

La 3ème dérive, (la plus inattendue pour les futurs enseignants mais pas pour les partisans de la **concurrence à tout prix**) a été que cette situation d'enseignants en attente a favorisé la naissance d'un grand nombre d'écoles privées **Expliquons** dans les détails ce piège infernal.

Il est fréquent qu'un enseignant en attente, après 2-3 ans d'inactivité, pour essayer de mieux se placer dans la *liste permanente des habilités*, accepte de travailler auprès d'une école privée. L'École privée, bien qu'elle soit en partie financée par l'Etat chaque année, affirme ne pas pouvoir supporter le coût d'un enseignant comme c'est encore le cas pour l'École Publique. **Sous prétexte d'offrir des points elle négocie alors le salaire de l'enseignant embauché :** *la plupart du temps, le privé offre à l'enseignant désespéré un salaire capable à peine de couvrir ses frais de transport école-maison.* Ce poste négocié selon la philosophie « **Enseignement gratuit (ou presque) contre points** » devient finalement un poste d'enseignement reconductible l'année suivante. **Cette pratique n'a jamais scandalisé le Ministère ces dernières 20 années.** <http://partitodemocratico.gruppi.ilcannocchiale.it/?t=post&pid=2140142>

Cette situation a concerné 50% de mes collègues et amis de cours de DEA.

Dans un tel climat de désespoir, cette pratique est encore actuelle et contribue à dévaluer totalement le métier d'enseignant. Les enseignants qui refusent de se soumettre à cet asservissement (soit les autres 50%, *les mieux classés !*) finissent par ne pas enseigner.

Cette situation perdure depuis plus de 30 ans et règne encore souveraine **en enrichissant de nombreux propriétaires d'Écoles privées, légalisant ainsi le travail au noir, méprisant les mérites et le travail des individus en permettant l'accès plus rapide à l'enseignement au moins compétent et en condamnant les plus doués à l'inactivité.**

Le dernier concours en Italie s'est tenu en 1999 ...

Nous avons, donc, avec l'expérience italienne un aperçu des dérives engendrées par une réforme de Masterisation associée à une Agence Nationale de Remplacement (ANR)

En 2000 avec l'arrivée du 3-5-8 (LMD français selon la déclaration de Bologne) les règles ont soi-disant changées Voyons comment :

Les concours déjà peu fréquents, trop coûteux et chaotiques ont été définitivement supprimés. Ils **ont été remplacés par deux années supplémentaires de formation diplômante** avec examen final (donc : **Master2 + 2 ans = bac + 7 ans**). A l'issue de ces 2 ans de formations dits de SSIS (Scuola di Specializzazione per Insegnamento Secondario), on **acquiert le droit d'être**

inscrits dans les listes d'habilités et de travailler (plus ou moins) gratuitement pour le privé.

De plus, ces deux années sont payantes, l'étudiant paye des droits d'inscription de 1600€ /an, (ce qui en comptant 11.000 inscrits/an assure au Ministère un butin de 17,6 Million € /an) qui avec les autres taxes et livres deviennent 2500€/an, tout cela **seulement pour espérer de figurer dans des listes qui ne garantissent rien (mis à part l'exploitation par le privé !).**

En fait ce diplôme remplaçant le concours (obtenu au niveau bac + 7 ans) donne quelques chances de rentrer dans le public seulement après la quarantaine.

Ces cours SSIS diplômants dans le métier de l'enseignement se sont tenus de 2000 à 2009 mais pour 2010 le ministre les a suspendus et a verrouillé les listes permanentes de profs habilités.

Morale de l'histoire : dans la période 2000-2010 qui a suivi la Masterisation-Italienne le Ministère a réussi à « vendre » le droit d'accès à la liste d'enseignement qu'on délivrait avant par réussite au concours contre deux ans d'études payantes supplémentaires à chaque candidat soit une rente de 3200€ par candidat.

De plus, il faut préciser que le taux de réussite pour ce diplôme est de seulement 20%.

Description de la situation Finale (30 après la masterisation)

Dans un rapport présenté à Rome le 11 février 2009 (par la Fondation Agnelli) http://www.unimagazine.it/index.php/it/nazionale/prima_pagina/attualita/5621_prof_italiani_i_pi_u_vecchi_d_europa

sur la situation de l'Ecole Secondaire en Italie on explique comment depuis la suppression des concours dans les écoles **l'âge moyen des Enseignants ayant un poste a explosé :**

« L'Ecole Italienne a fait les cheveux gris ou même blancs : l'âge moyen de professeurs pour leur premier poste stable a presque doublé et nous avons les profs les plus vieux d'Europe »

La situation pour le futur est bloquée, avec les Ecoles de Spécialisation SSIS fermées, les concours supprimés, et les vieilles listes d'attente des profs habilités verrouillées : nous sommes ainsi en train de perdre toute une génération d'enseignants »

(et j'ajouterais) **surtout on a bouleversé et étouffé la vie d'une génération entière de jeunes.**

Depuis 1999, l'âge moyen des enseignants s'est élevé de 4 ans : il est à présent de 50 ans.

« Environ 13,7% de nouveaux profs a 50-60 ans et 1,2 (d'entre eux) a plus de 60 ans :

Il pourrait prendre sa retraite tout de suite après avoir eu son poste. »

L'âge moyen des profs est passé :

Dans la maternelle dans les derniers 10 ans de 44,1 à 48,6 ans

Dans le CP-CM (élémentaire) est passé de 44,2 à 47,7 ans;

Dans le collège de 47,7 à 51,0 ans

Dans les lycées de 46,1 à 50,4 ans.

Au total de 1998 à 2008 on est passé d'un âge moyen de 45,7 à 49,4 ans..

Les professeurs ayant plus de 50 ans sont : 55% en Italie contre : 47% en Allemagne, 32% en Grande Bretagne, 30% en France et 28% en Espagne

De plus pour 2009-10 une nouvelle suppression de 37.000 postes à été annoncée par le Ministère. Sur le quotidien *La Repubblica*, (article de S. Intravaia, Dossier : **Ecole & Jeunes**)
http://www.repubblica.it/2009/03/sezioni/scuola_e_universita/servizi/scuola-2009-10/piano-tagli-scuola/piano-tagli-scuola.html

on peut lire :

Voici les nombres officiels du Ministre de l'Education secondaire : disparition de 2 postes sur 3 37 mille postes de titulaire seront supprimés dont plus que la moitié au Méridion. La plus pénalisée sera l'Ecole CP-CM qui perdra 15.541 titulaires (le 10%).

Cette manœuvre sera réalisée en augmentant les heures hebdomadaires des enseignants titulaires et les effectifs des classes portés à 30 étudiants /classe. **Elle privera de l'enseignement tous les non-titulaires, remplaçants et vacataires (diplômés SSIS).**

Or sans vouloir **insister sur les conséquences désastreuses d'un tel système** d'accès à l'enseignement on peut au moins rappeler que dans une condition de précarité similaire :

- 1) *L'accès à la propriété devient un rêve réservé aux plus aisés de par leur naissance.*
Les banques ne concèdent aucun prêt pour financer l'achat d'un appartement (même petit).
- 2) *Fonder une famille devient une responsabilité très difficile à assumer.* Ceci explique les fameux jeunes-vieux italiens restant chez leurs parents jusqu' à 35 ans et plus
- 3) *Beaucoup de familles jeunes sont maintenues par les retraites des grands parents.*
- 4) *Bac + 7 ans (ou plus) pour accéder à une liste d'attente ou bien travailler gratuitement (ou presque) pour le privé.* Ensuite même plus ceci (verrouillage des listes).
- 5) *Les rôles d'éducation de la société et de transmission du savoir sont confiés à des enseignants âgés, usés par leur parcours, gagnés par la démotivation, la détresse, la fatigue la frustration Pendant ce temps les plus jeunes et motivés sont condamnés à l'inactivité*

Ce sont des dérèglements sociaux extrêmement graves

Les questions suivantes s'imposent :

Quel futur pour ce prototype de recrutement et d'Ecole ?

Est-ce cette Ecole est destinée à être définitivement remplacée par les Ecoles privées ?

Etait ce bien (peut être) le véritable but fixé dès le départ ?

Quel futur pour une telle société ?